



HAL
open science

Mobilités géographiques : l'influence du territoire d'origine

Arnaud Dupray, Mélanie Vignale

► **To cite this version:**

Arnaud Dupray, Mélanie Vignale. Mobilités géographiques : l'influence du territoire d'origine. Chemins vers l'emploi et la vie adulte : l'inégalité des possibles, Céreq, pp.52-60, 2022, 978-2-11-151946-6. halshs-03936353

HAL Id: halshs-03936353

<https://shs.hal.science/halshs-03936353v1>

Submitted on 12 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

MOBILITÉS GEOGRAPHIQUES: L'INFLUENCE DU TERRITOIRE D'ORIGINE

Les mobilités résidentielles en début de vie active, motivées par l'accès aux emplois, dépendent en partie des caractéristiques de la zone de résidence de départ, notamment de son dynamisme démographique et économique. L'ancienneté de l'ancrage dans la commune d'origine joue aussi.

Arnaud DUPRAY

*Département Entrées et évolutions dans la vie active (Deeva), Céreq,
Aix Marseille Univ, CNRS, LEST, Aix-en-Provence, France*



Mélanie VIGNALE

Département Entrées et évolutions dans la vie active (Deeva), Céreq

La mobilité géographique est un phénomène qui marque les débuts de vie professionnelle (Dupray & Recotillet, 2009 ; Dupray & Vignale, 2018). La recherche d'un emploi stable, d'un travail qui permette de mobiliser la formation suivie, d'une part, et la concentration des emplois dans les grandes aires urbaines d'autre part, encouragent les déplacements des jeunes résidant dans les zones périphériques. Dans cette perspective, la mobilité devrait participer à l'employabilité et serait orientée par l'accès à un emploi pérenne (Arnoult & Duhautois, 2019).

Pour autant, les nécessités de la mobilité et les capacités à l'envisager ne sont pas identiques pour tous. Ainsi, la question de la fracture territoriale resurgit régulièrement dans le débat public, sous diverses formes, notamment en termes d'inégalités d'accès aux infrastructures et équipements publics (de transport, de santé en particulier), mais aussi aux emplois et aux logements (Eyméoud & Wasmer, 2016 ; Cour des comptes, 2021).

Les caractéristiques individuelles qui affectent les comportements de mobilité, notamment le niveau de diplôme ou le capital économique et social, sont bien connues (Drapier & Jayet, 2002 ; Margirier, 2004). La caractérisation des espaces et, en particulier, la localisation de départ et l'antériorité de cette localisation sont en revanche des aspects moins explorés ([#1-Méthodologie et champ d'analyse](#)).

La dynamique et la densité des territoires, leur appartenance ou leur proximité avec une grande aire urbaine conditionnent les opportunités d'emplois. Les territoires bien dotés et en plein essor économique ont davantage la capacité de conserver leurs résidents et d'en accueillir de nouveaux, au contraire des zones dont les activités et les investissements collectifs déclinent, amenant les habitants à partir pour trouver meilleure fortune ailleurs. Cependant, les habitants de ces zones peu dynamiques ne sont pas forcément tous bien armés pour entreprendre une mobilité et se créer de nouvelles opportunités d'emploi. Par ailleurs, des motifs autres que professionnels peuvent contribuer à l'ancrage territorial (Caro, 2003).

Des contraintes économiques, des freins à la mobilité liés aux infrastructures de transport, des limites subjectives à la projection de soi dans des espaces éloignés de celui ou ceux dans lesquels on a grandi peuvent ainsi restreindre les mobilités. Une fraction de la jeunesse fait alors face à un avenir dont les perspectives peuvent être limitées par une identité attachée avant tout à un quartier, une commune, une région, etc. (Pirus, 2021). Certaines zones de résidence, du fait de leur marquage social, pourraient ancrer davantage leurs habitants ou conduiraient à des aires de mobilité plus restreintes qu'au départ d'espaces moins ségrégués.

Pour traiter ces questions, ce chapitre documente l'ampleur de la mobilité géographique dans les débuts de parcours professionnels, ainsi que sa relation à l'emploi. Puis il aborde l'influence des caractéristiques du territoire d'origine, avant de questionner la mobilité à l'aune de l'antériorité de l'ancrage du jeune dans ce territoire.

Une intense mobilité d'insertion qui s'atténue au fil du temps

Après trois ans de vie active, plus de la moitié des jeunes résident dans une autre commune que celle où ils résidaient en sixième ou au baccalauréat ; après sept ans, les deux tiers sont dans ce cas ([Tableau 1](#)). Le changement de zone d'emploi concerne 34 % et 42 % des individus, respectivement trois et sept ans après la sortie du système éducatif.

La mobilité résidentielle est particulièrement importante au cours des premières années, puis semble se tasser au-delà de cinq ans, horizon auquel les deux tiers des jeunes ont quitté le domicile de leurs parents (Robert & Sulzer, 2020). Ainsi, si 47 % des jeunes actifs changent encore de commune de résidence entre trois et cinq ans après la fin des études, ils ne sont plus que 12 % entre cinq et sept ans.

Ce tassement de la mobilité s'exprime aussi dans les distances parcourues : d'une distance médiane de 68 kilomètres entre la commune d'origine et celle de résidence à trois ans, on passe à moins d'une trentaine de km à sept ans, suggérant qu'une partie des mobiles reviennent sur leur territoire d'origine. Ainsi, parmi les individus qui ont quitté leur commune d'origine dans l'intervalle des sept ans, 46 % appartiennent toujours *in fine* à la même zone d'emploi – dont près de neuf sur dix ne l'ont en fait jamais quittée.

On assiste donc à une relative segmentation des aires de mobilité : environ quatre jeunes mobiles sur dix quittent leur commune d'origine tout en restant au sein de la même zone d'emploi alors qu'un volant majoritaire de six jeunes mobiles sur dix s'éloignent à plus longue distance (202 kilomètres en médiane) sans signe de retour sur leur territoire d'origine au bout de sept ans.

Une mobilité géographique au service de l'emploi

Dans cette phase de transition des études à la vie professionnelle, une large partie des mobilités résidentielles semble liée à l'objectif d'accéder à l'emploi et à une situation satisfaisante et pérenne. Près de trois jeunes sur dix trouvent un premier emploi dans une commune située à plus de 50 kilomètres de leur commune d'origine.

Par la suite, en début de vie professionnelle, la part de temps passé en emploi semble croître avec l'ampleur de la mobilité (Tableau 1). Que l'expérience de la mobilité géographique soit en

Tableau 1 Mobilité résidentielle depuis la commune d'origine et impact sur le temps passé en emploi

	Temps après la sortie du système éducatif		
	3 ans	5 ans	7 ans
Changement de commune (%)	52	65	66
Distance moyenne médiane (en km)	200 68	157 29	155 28
Changement de commune et distance > 50 km (%)	29	27	27
Changement de zone d'emploi (%)	34	39	42

Lecture : 3 ans après la fin des études, 52 % des individus ne résident plus dans leur commune d'origine ; 5 ans après, ils sont 65 % dans ce cas.

	Est resté dans la même commune		A changé de commune mais réside dans sa zone d'emploi d'origine		A changé de commune mais est revenu dans sa commune d'origine		A changé pour une commune située à une distance > à 50 km de celle d'origine	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Part du temps passé en emploi (%)	62	69	76	87	77	88	82	93

Champ : ensemble de la Génération dont la commune d'origine se situe en France métropolitaine.

Source : enquête Génération 2010, interrogation à 7 ans, Céreq.

1 - MÉTHODOLOGIE ET CHAMP D'ANALYSE

Dans cette étude, diverses informations géographiques disponibles dans la troisième vague d'enquête de la Génération 2010 sont exploitées. Les communes de résidence en sixième, au moment du bac et au moment des trois interrogations à 3, 5 et 7 ans sont comparées pour mesurer la mobilité géographique (au sens de changement de commune de résidence). La « commune d'origine » est définie comme l'adresse de résidence en sixième lorsque l'enquêté a achevé ses études avant ou avec le baccalauréat et comme l'adresse de résidence au bac lorsque le jeune est entré dans le supérieur*. L'existence d'éventuelles mobilités intermédiaires non captées – individus ayant changé de commune à plusieurs reprises entre deux vagues d'enquête ou qui, après avoir bougé, sont revenus dans leur commune d'origine – peut entraîner une sous-estimation de la mobilité.

Comme la mobilité intercommunale présente une ampleur variée selon l'aire de la commune, deux indicateurs complémentaires sont mobilisés. Le premier est le franchissement de la zone d'emploi d'origine. Une zone d'emploi correspond à un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Cette échelle est congruente avec l'objet traité ici des débuts de vie professionnelle, le plus souvent marqués par une recherche d'autonomisation financière et résidentielle. Le découpage de 2010 en 322 zones d'emploi est retenu. Le second indicateur utilisé est la distance kilométrique caractérisant les mobilités effectuées. Un seuil de 50 km entre communes est choisi pour signifier des mobilités géographiques d'importance, lesquelles se justifieraient davantage pour des motifs professionnels que pour convenance personnelle - les mobilités de courte distance répondant souvent à des enjeux de logement (Gobillon, 2001). La distance qui sépare la commune de résidence de celle de l'établissement d'emploi est aussi calculable à chaque vague d'enquête.

Par ailleurs, des données de caractérisation de la commune d'origine sont mobilisées. Celle-ci est qualifiée tantôt par le statut de la commune selon la définition des unités urbaines 2010 (ville-centre, banlieue, ville isolée, rural), tantôt par une typologie de spécialisation des zones d'emploi, commandée de la Datar à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU-IdF) en 2012. Il s'agit d'une répartition des zones d'emploi 2010 en six types de territoires à partir de 14 indicateurs reflétant la structure de l'appareil productif, les caractéristiques de l'offre de travail ainsi que la démographie. Une information infracommunale est aussi utilisée concernant la commune de résidence à la fin des études : la géolocalisation des adresses a permis d'identifier les individus résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS) à ce moment de leur parcours.

Compte tenu de la prise en compte de la distance, les jeunes dont l'adresse d'origine se situe dans un département d'outre-mer sont exclus du champ. *In fine*, l'étude porte sur un échantillon de 8 369 répondants déclarant leur adresse en sixième ou au baccalauréat sur les 8 882 que compte la troisième vague d'enquête de la Génération 2010.

* Ce parti pris permet de réduire la variété des intervalles temporels entre commune d'origine et résidence à 3 ans, entre les jeunes qui quittent le système d'enseignement au niveau secondaire et ceux qui poursuivent dans le supérieur.

moyenne plutôt favorable à l'emploi, ou que les plus mobiles possèdent les compétences et aptitudes répondant aux besoins du marché du travail, toujours est-il que les personnes restées sédentaires accusent la plus faible durée d'emploi sur la période observée.

Les individus mobiles dont l'adresse finale se situe à plus de 50 km de leur commune d'origine affichent la meilleure performance en matière de temps moyen passé en emploi, avec un bonus de 20 points par rapport à ceux qui ne l'ont jamais quittée. Des analyses multivariées sur la part du temps passé en emploi au cours des sept ans confirment que le changement de zone d'emploi depuis sa commune d'origine et qu'une distance cumulée de mobilité d'environ 50 km sont gages des meilleures chances de construire un lien durable à l'emploi en début de carrière.

Ces mobilités, pour autant, ne sont pas systématiquement l'indice d'une convergence entre lieu de travail et lieu de résidence. Il existe une part croissante d'actifs pour lesquels l'établissement employeur se situe dans une autre commune que celle où ils résident : 84 % après sept ans contre 69 % quatre ans plus tôt. En outre, la distance moyenne pour rejoindre cet emploi augmente avec les années de vie professionnelle, atteignant 80 km sept ans après la fin des études¹.

¹ Moyennes calculées sur les individus dont la commune de résidence diffère de la commune de travail.

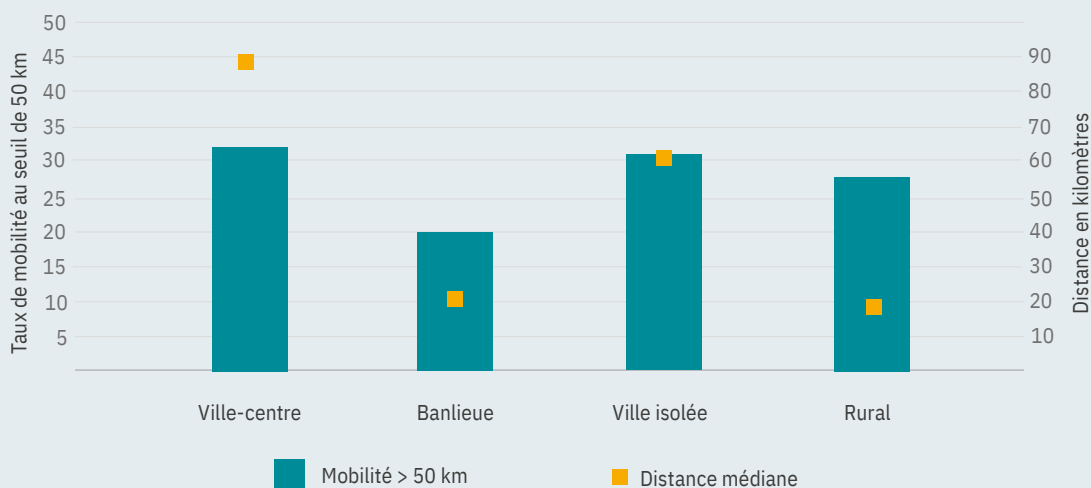
Cette disjonction peut s'expliquer par la recherche ou le maintien, avec la formation de la famille et l'arrivée des enfants, d'un logement plus spacieux et plus « au vert » à distance des grandes agglomérations. On peut supposer aussi qu'avec la place croissante des emplois de services et l'usage massif des outils numériques, le travail puisse s'exercer en partie à distance limitant la nécessité de navettes quotidiennes (De l'Estoile & Subtil, 2021).

Les caractéristiques du territoire d'origine pèsent sur la mobilité géographique

La mobilité peut varier en intensité selon les territoires d'origine, plus ou moins urbanisés et plus ou moins dynamiques en matière de population et d'emplois, mais aussi plus ou moins marqués socialement, comme dans le cas des banlieues ou des zones urbaines sensibles (ZUS²).

Le zonage en unités urbaines de l'Insee définit quatre types de territoires : banlieue, ville-centre, ville isolée et rural³ qui permettent de comparer l'intensité et les aires de mobilités selon le territoire d'origine. Ainsi, les jeunes dont la commune d'origine est située en banlieue sont moins enclins à des mobilités de longue distance (supérieures à 50 km) : 20 % d'entre eux résident à plus de 50 km de leur commune d'origine après sept ans de vie active, contre plus de 32 % de ceux provenant de ville-centre. Les résidents de banlieue qui changent de commune parcourent une distance médiane de 20 km. Leur aire de mobilité est ainsi comparable à celle des jeunes mobiles au départ d'une commune rurale,

Graphique 1 Mobilités résidentielles sept ans après la fin des études selon le type d'unité urbaine



Champ : ensemble de la Génération dont la commune d'origine se situe en France métropolitaine.

Source : enquête Génération 2010, interrogation à 7 ans, Céreq.

² Les ZUS ont été remplacées à partir de 2014 par les quartiers des politiques de la ville (QPV).

³ Selon l'Insee, une unité urbaine est « une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants ». Lorsque l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes (« agglomération »), on y distingue la ou les « villes-centres » (selon le pourcentage de la population de l'unité urbaine résidant dans les communes) et les communes constituant la banlieue. Une ville isolée est une unité urbaine composée d'une seule commune. Les communes situées hors unités urbaines sont considérées comme rurales.

lesquels affichent une distance médiane de 17 km ([Graphique 1](#)). Ces deux catégories se démarquent ainsi des mobiles au départ d'une ville-centre ou d'une ville isolée avec respectivement des distances de 80 km et 55 km.

Ces constats ne traduisent pas seulement une différence de capacités ou de ressources individuelles pour envisager une mobilité géographique d'importance selon le lieu de résidence d'origine, puisque ces écarts se confirment dans une modélisation où de nombreuses caractéristiques sociodémographiques sont prises en compte⁴. Cependant, si l'on considère la probabilité de changement de commune sans imposer de seuil de distance, les jeunes résidant en banlieue montrent une plus forte propension à la mobilité que ceux de ville-centre : +38 % après sept ans de vie active. Il existe donc bien une spécificité géographique des mobilités résidentielles des jeunes de banlieue, qui s'inscrivent dans un périmètre plus restreint que les autres mobilités résidentielles, notamment celles au départ de villes-centres.

À autres caractéristiques individuelles prises en compte, les jeunes résidant en ZUS⁵ ont une moindre mobilité géographique avérée à trois ans comme à sept ans. Ils ont ainsi 37 % moins de chances de résider hors de la commune d'origine sept ans après avoir terminé leurs études que les résidents hors ZUS. Toutefois, leur aire de mobilité (lorsqu'ils ont quitté la commune d'origine) est semblable à celle des résidents hors ZUS. Au contraire de l'ensemble des jeunes de banlieue, c'est plus la faculté à bouger géographiquement qui apparaît moindre pour cette population que l'aire de mobilité proprement dite, une fois actée la décision de mobilité.

Les jeunes résidant en ZUS ont une moindre mobilité géographique.

La spécialisation économique de la zone d'emploi d'origine est aussi susceptible d'affecter la propension à en sortir au cours des premières années de vie active. Ainsi, le changement de zone d'emploi est moins probable lorsqu'on réside dans une zone dense avec une part importante d'emplois de cadres ou dans une zone peu spécialisée à orientation tertiaire que dans les autres catégories de zone d'emploi ([Graphique 2](#)). À l'horizon sept ans, les changements de zone d'emploi les plus fréquents, avec une personne sur deux, concernent des mobilités au départ des zones à spécialisation industrielle, quasiment toutes situées dans la moitié nord de la France.

Ces disparités de mobilités au départ des différents types de zones d'emploi selon leur spécialisation sont confirmées par des modèles. C'est bien au départ des zones d'emploi à spécialisation industrielle que les mobilités sont les plus importantes, qu'elles viennent alimenter des zones limitrophes de même nature ou qu'elles débouchent vers d'autres types de zones d'emploi comme les zones peu spécialisées à orientation tertiaire (31 % des destinations).

Quelle que soit la catégorie de la zone d'emploi d'origine, la moitié des mobiles gagnent une zone d'emploi classée en zone dense avec surreprésentation des emplois cadres, si bien que le poids relatif de ces zones augmente pour rassembler 43 % de la cohorte à horizon sept ans.

⁴ Variables prises en compte : sexe, présence d'enfants, expérience de travail étudiant et de boulots d'été, origine étrangère des parents, langue étrangère parlée à la maison, cohabitation – seul, en couple, chez les parents – capital culturel parental, mère cadre ou profession indépendante, niveau de diplôme.

⁵ Précisons à l'échelle de la population considérée ici que si près de 50 % des habitants de ZUS vivent en banlieue, les résidents en ZUS ne représentent que 9,5 % des habitants de banlieue.

L'antériorité de l'ancrage dans la commune d'origine conditionne la mobilité

Parmi les dimensions susceptibles d'affecter la mobilité, figure ce que l'on peut appeler l'épaisseur historique du territoire d'origine dans la trajectoire individuelle. Celle-ci est source d'intégration dans des réseaux, des solidarités locales et d'appartenance identitaire qu'il sera plus difficile, dès lors, de laisser derrière soi. On peut donc supposer que la durée de l'ancrage territorial initial, dès lors que celle-ci est d'ampleur, constitue un frein à la mobilité géographique future.

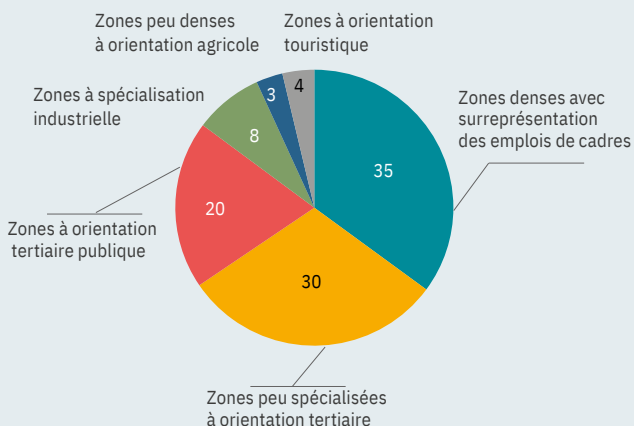
Ainsi, parmi les jeunes entrés dans la vie active au sortir de l'enseignement supérieur⁶, seuls 64 % des sédentaires entre la sixième et le bac n'habitent plus dans la même commune trois ans après avoir achevé leurs études, contre 71 % des mobiles. Ce différentiel de sept points est inchangé au vu de la mobilité à horizon sept ans. On pourrait supposer que la taille et la densité des aires de résidence expliquent à la fois une faible mobilité durant les études et lors des premières années de vie professionnelle, l'offre éducative et la dynamique du marché du travail dans les grandes aires urbaines motivant le maintien sur place. Or, les écarts constatés ne résultent pas de différences dans la distribution des tailles des villes où les jeunes résidaient en sixième. Les mobiles étaient même légèrement plus nombreux à résider dans les aires comptant au moins 500 000 habitants (plus de 48 % d'entre eux contre 41 % de ceux restés dans la même commune de la sixième au bac). À conditions identiques, dont la taille de l'aire urbaine de résidence en sixième, les résultats de régressions logistiques établissent que les jeunes mobiles entre la sixième et le bac ont près de 1,5 fois plus de chance de changer de résidence à horizon trois ans après la fin de leurs études que les jeunes qui n'ont pas bougé tout au long de leur scolarité secondaire ; après sept ans de vie active, le facteur est de 1,8.

Les jeunes issus du supérieur, mobiles entre la sixième et le bac, ont plus de chances de changer de résidence en début de vie active.

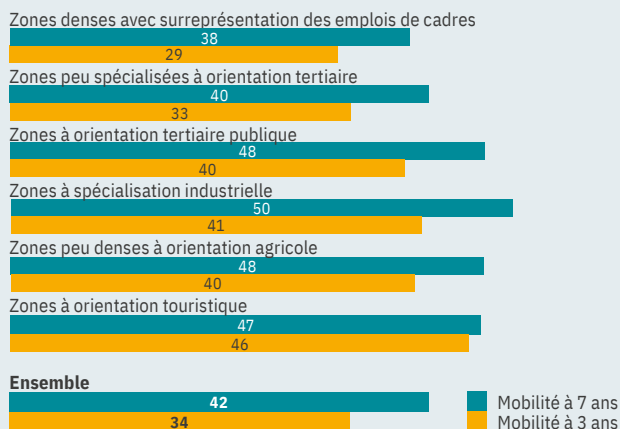
Graphique 2

Spécialisation des zones d'emploi d'origine et mobilité géographique

Répartition de la cohorte



Mobilité entre la zone d'emploi d'origine et celle occupée à 3 et 7 ans



Champ : ensemble de la Génération dont la commune d'origine se situe en France métropolitaine.
Source : enquête Génération 2010, interrogation à 7 ans, Céreq.

⁶ Les données ne permettent d'explorer cette question que pour ce niveau.

Le différentiel de comportement de mobilité s'accroît encore avec les migrations résidentielles qui couvrent une distance de plus de 50 km : 36 % de ceux dont la commune de résidence entre la sixième et le bac est restée inchangée sont concernés à l'horizon sept ans contre 49 % de ceux qui ont été mobiles durant leurs études secondaires.

Ainsi, non seulement la propension à la mobilité, mais aussi son ampleur est à rapporter à la place temporelle qu'occupe le lieu d'origine dans la trajectoire de socialisation initiale de l'individu. Ces résultats témoignent de l'existence d'ancrages géographiques en lien notamment avec « *des ancrages d'affiliation familiale* » (Vignal, 2005) ou la mobilisation de ressources sociales liées à l'autochtonie (Renahy, 2010 ; Guérait, 2017 ; Dupray & Vignale, 2019).

Conclusion

La mobilité géographique, motivée par l'accès aux emplois, est particulièrement vive au cours des cinq premières années de vie professionnelle : près des deux tiers des jeunes actifs quittent leur commune d'origine dans cet intervalle. Sur les sept ans observés, ce sont les zones d'emploi denses avec surreprésentation des emplois-cadres qui drainent environ la moitié des jeunes partis de leur zone d'emploi d'origine.

La mobilité géographique significative (couvrant une distance de plus de 50 km) est associée aux meilleures chances d'être durablement en emploi sur la période sans que l'on puisse identifier ici ce qui relève de la stratégie de mobilité, par différence entre les caractéristiques du territoire initial et de celui de destination, et ce qui relève d'aptitudes ou de compétences particulières que détiennent ces personnes mobiles.

Résider dans un espace marqué socialement comme une zone urbaine sensible affecte la mobilité géographique. On compte moins de mobilités résidentielles au départ des ZUS sans que l'aire de mobilité n'en pâtisse pour ceux qui migrent. En revanche, les jeunes de banlieue (au sens de leur identification par le zonage en unités urbaines) montrent une plus forte propension à la mobilité, mais dans un rayon nettement plus réduit que les jeunes résidant en ville-centre ou dans une ville isolée. Enfin, le temps passé sur le territoire d'origine diminue les chances de mobilité résidentielle future et sa distance géographique.

#BIBLIOGRAPHIE

- Arnoult, É. & Duhautois, R. (2019). Une analyse spatiale des mouvements de l'emploi et de la population en France, *Travail et Emploi*, 160, 23-46.
- Caro, P. (2003). L'apport de la géographie à la relation formation emploi. *Formation Emploi*, 84, 43-54.
- Cour des comptes (2021). *Mobilité et accès à l'emploi – La région Hauts de France : une illustration des enjeux nationaux*.
- De l'Estoile, E. & Subtil, H. (2021). Exode urbain et télétravail : cette fois, c'est différent ? *Regards croisés sur l'économie*, 28, 218-226.
- Drapier, C. & Jayet, H. (2002). Les migrations des jeunes en phase d'insertion en France ; une comparaison selon le niveau de qualification. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, 355-375.
- Dupray, A. & Recotillet, I. (2009). Mobilités professionnelles et cycle de vie. *Économie et Statistique*, 423, 31-58.
- Dupray, A. & Vignale, M. (2019). Les diplômés qui reviennent dans leur département d'origine : ce que le territoire dit de l'influence d'un capital social. *Revue Jeunes et Société*, 4(2), 63-93.
- Dupray, A. & Vignale, M. (2018). Déménager pour accéder aux études supérieures et débiter sa vie active : des parcours façonnés par les ressources territoriales et sociales. Dans CGET. *Les mobilités résidentielles en France - Tendances et impacts territoriaux* (p. 88-95). Paris : CGET.
- Eymeoud, J.-B. & Wasmer, E. (2016). *Vers une société de mobilité. Les jeunes, l'emploi et le logement*. Paris : Les Presses de Sciences Po.
- Gobillon, L. (2001), Emploi, logement et mobilité résidentielle, *Économie et Statistique*, 349-350, 77-98.
- Guérait, E. (2017). Mobiliser ses capitaux d'un espace à l'autre. Le retour qualifié dans les villes moyennes. *Espaces et Sociétés*, 168-169, 51-68.
- IAU-IdF (2012). *Une typologie de spécialisation des zones d'emploi* (consulté sur <https://zonages.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/en/une-typologie-de-sp-cialisation-des-zones-demploi>)
- Margirier, G. (2004). Quelles mobilités géographiques en début de vie active ? *Formation Emploi*, 87, 15-27.
- Pirus, C. (2021). Le parcours et les aspirations des élèves selon les territoires – des choix différenciés en milieu rural ? *Éducation & Formations*, 102, 333-366.
- Robert, A. & Sulzer, E. (2020). Quitter le domicile parental : un processus très lié au parcours scolaire et professionnel. *Insee Références*, 147-166.
- Renahy, N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion. *Regards sociologiques*, 40, 9-26.
- Vignal, C. (2005). Logiques professionnelles et logiques familiales : une articulation contrainte par la délocalisation de l'emploi. *Sociologie du travail*, 47, 153-169.



Toutes les publications du Céreq sur
www.cereq.fr